

Luxembourg, le 6 octobre 2023

Circulaire n° 2023-129

## Circulaire

aux administrations communales,  
aux syndicats de communes,  
aux offices sociaux,  
aux autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

### **Objet** : Promotion générale dans les Ordres nationaux 2024

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Sur demande de Monsieur le Premier Ministre, j'ai l'honneur de vous transmettre les informations suivantes au sujet de la promotion générale dans les Ordres nationaux pour l'année 2024 qui aura lieu à l'occasion de la Fête Nationale.

Les propositions pour la décoration des personnes méritantes intéressées doivent parvenir à l'adresse électronique [frank.kimmer@mi.etat.lu](mailto:frank.kimmer@mi.etat.lu) pour le 20 novembre 2023 au plus tard moyennant exclusivement le tableau EXCEL joint en annexe.

L'arrêté grand-ducal du 16 juillet 2016 fixant les règles d'attribution des distinctions honorifiques civiles du Grand-Duché de Luxembourg est annexé pour faciliter l'établissement des propositions. Le tableau reprenant les critères applicables aux bourgmestres, échevins et conseillers communaux est intégré au tableau EXCEL.

En ce qui concerne les règles de la computation des durées de fonction, je vous prie de bien vouloir considérer comme dernier jour de la période de service le 23 juin 2024. Seules les périodes de service actif sont à mettre en compte pour les propositions.

Pour les personnes méritantes de nationalité étrangère, les propositions sont à introduire sur des fiches séparées par nationalité.

J'attire tout particulièrement votre attention sur le fait qu'aucune garantie de réalisation pour la promotion 2024 ne pourra être donnée pour les propositions faites après le 20 novembre 2023.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

